

**Rapport sur la situation financière au 31 décembre 2008
du Fonds d'assistance au titre de la partie VII de l'Accord
aux fins de l'application des dispositions de la Convention**

total des encaissements du Fonds s'élevait à 864 000 dollars. Aucune contribution n'a été reçue en 2008.

Les États, organisations intergouvernementales, institutions financières internationales, institutions nationales, organisations non gouvernementales et personnes physiques et morales souhaitant contribuer au Fonds d'assistance sont invités à verser leurs contributions sur le compte bancaire de la FAO dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous :

- 8 % des dépenses ont servi à appuyer des activités de renforcement des capacités à l'occasion de l'organisation du deuxième Atelier mondial de formation à l'application de la réglementation des pêches, qui s'est tenu en Norvège en août 2008 (al. f) de l'article 14 des Statuts);
- 2 % des dépenses ont été consacrées aux frais administratifs.

4. Groupe d'experts

En 2008, le Groupe d'experts s'est réuni trois fois, afin d'examiner les demandes présentées par :

- Les Gouvernements de Kiribati, des Palaos et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au titre de l'alinéa d) de l'article 14 des Statuts, en vue d'établir un plan régional relatif au requin pour les îles du Pacifique⁴. Le Groupe d'experts a approuvé la demande à l'unanimité et a décidé d'accorder une aide d'un montant de 52 210 dollars, dont 20 000 ont été versés en 2008⁵;
- Les Gouvernements des Îles Marshall, des Palaos et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au titre de l'alinéa f) de l'article 14 des Statuts, en vue d'organiser, au siège du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, à Nouméa, en juin et juillet 2009, deux ateliers régionaux d'une semaine, à savoir i) un atelier d'initiation à la biologie du thon et à l'évaluation des stocks de thon et ii) un atelier de perfectionnement en matière d'évaluation des stocks de thon et des risques écologiques⁶. Le Groupe d'experts a approuvé la demande à l'unanimité et a décidé d'accorder une aide d'un montant de 69 927 dollars;
- Les Gouvernements des Îles Marshall, des Palaos et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au titre de l'alinéa f) de l'article 14 des Statuts, en vue d'organiser, au siège du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, à Nouméa, en avril 2009, un atelier régional d'une semaine consacré aux données relatives au thon. Le Groupe d'experts a approuvé la demande à l'unanimité et a décidé d'accorder une aide d'un montant de 45 307 dollars.

Ces trois projets, d'un coût total de 167 444 dollars (dont 147 444 seront déboursés en 2009), contribueront à promouvoir l'application des mesures de conservation et de gestion des requins adoptées par la Commission des pêches du Pacifique occidental et central et à mettre en valeur les ressources humaines en vue d'améliorer la conservation et la gestion des ressources en thon de la région des îles du Pacifique.

La FAO a conclu ou est sur le point de conclure des protocoles d'accord avec les organisations chargées de mener ces projets (Agence des pêches du Forum des

Tableau 1
Recettes au 31 décembre 2008

(En dollars des États-Unis)

<i>Numéro</i>	<i>Donateur</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	Total	<i>Remarques</i>
1	États-Unis	200 000	0	0	15 000	0	215 000	Fonds reçus en juin 2004 et septembre 2007
2	Islande	0	49 995	0	0	0	49 995	Fonds reçus en avril 2005
3	Norvège	0	95 475	0	0	0	95 475	Fonds reçus en mai 2005
4	Canada	0	0	64 230	389 948	0	454 178	Fonds reçus en mars 2006 et mai 2007
Montant total des contributions		200 000	145 470	64 230	404 948	0	814 648	
	Intérêts	0	8 958	14 725	21 567	4 102	49 352	
Total		200 000	154 428	78 955	426 515	4 102	864 000	

Tableau 2

Dépenses au 31 décembre 2008⁷

(En dollars des États-Unis et en pourcentage du total)

*Article des
Statuts⁸ Catégorie de dépenses*